

*Article 21 du Règlement*

[Français]

**LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES**LE 450<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU PREMIER VOYAGE DE JACQUES  
CARTIER AU CANADA

**M. Alexandre Cyr (Gaspé):** Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre et de tous les Canadiens et Canadiennes sur les fêtes qui marqueront le 450<sup>e</sup> anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier au Canada. Vous savez, monsieur le Président, qu'aujourd'hui le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) est à Saint-Malo, en France, lieu de départ de ce navigateur pour le Canada. C'est le 26 juillet 1534, sur les rives de Gaspé, que les Indiens ont accueilli le navigateur Jacques Cartier. Dans plusieurs villes et villages de la Gaspésie des fêtes s'organisent pour célébrer, cet été, cette page d'histoire de notre beau et grand pays. Le plus beau spectacle sera le rassemblement des grands voiliers qui aura lieu dans la Baie de Gaspé du 17 au 20 juin. Et un autre spectacle aussi grandiose sera celui du 24 juillet marquant le 450<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé.

Avec les programmes de création d'emplois, les subventions de l'honorable secrétaire d'État (M. Joyal), et celles de l'honorable ministre des Approvisionnements et Services (M. Lapointe) responsable des Fêtes 1984, et de plusieurs autres ministères, le gouvernement du Canada contribue avec plus de 1.5 million de dollars au succès de ces fêtes. Jamais des fêtes de cette envergure n'ont été organisées en Gaspésie. Nous vous attendons tous cet été sur ce bout de terre de la Gaspésie, le berceau du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

**LE TOURISME**LA TAXE IMPOSÉE SUR LA DOCUMENTATION TOURISTIQUE  
PROVENANT DES ÉTATS-UNIS—LES CONSÉQUENCES POUR LE  
CANADA

**M. Girve Fretz (Érié):** Monsieur le Président, une taxe de vente de 9 p. 100 frappe au Canada la documentation touristique des États-Unis. Il semble maintenant que cette taxe aura de graves répercussions sur notre industrie touristique, surtout dans le domaine de la publicité que nous faisons aux États-Unis. Depuis que Revenu Canada a confirmé sa décision d'imposer la taxe, il est possible qu'un projet de loi soit adopté par le Congrès pour imposer une taxe semblable sur la publicité canadienne qui entre aux États-Unis.

Il serait souhaitable que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Smith) insiste fortement auprès de ses collègues du cabinet en vue d'abroger ces mesures fiscales imposées sur la documentation qui entre au Canada. Sinon, une loi américaine analogue ne fera pas que neutraliser la nôtre, elle causera de graves ennuis à ceux qui gagnent leur vie à faire de la publicité sur notre pays aux États-Unis. Si ces derniers abandonnent la partie, l'industrie touristique au Canada pourra subir de lourdes pertes. Il en résultera une augmentation du nombre de chômeurs. Le tourisme est une industrie de main-d'œuvre. Il faut établir un

climat qui se prête à créer des emplois, et encore des emplois, pour les Canadiens.

\* \* \*

[Français]

**LES ANCIENS COMBATTANTS**ON DEMANDE DE RÉVISER LA COMPENSATION VERSÉE AUX  
ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE DIEPPE

**M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry):** Monsieur le Président, compte tenu des diverses représentations faites par le passé par les prisonniers de guerre de Dieppe qui furent enchaînés pendant 18 mois, qui ont subi toutes sortes de mauvais traitements, allant de la malnutrition à l'insalubrité, et qui furent prisonniers de guerre pendant 36 mois; considérant la manifestation d'un certain nombre d'entre-eux, ce midi, sur la Colline parlementaire, en ce 40<sup>e</sup> anniversaire du Jour «J», le jour du débarquement en Normandie; pour ces raisons, et à mon avis, le gouvernement devrait réviser l'échelle de compensation payée automatiquement aux anciens prisonniers de guerre d'Europe, laquelle varie actuellement entre 10 et 20 p. 100, en augmentant au moins à 30 p. 100, sinon plus, la compensation due aux anciens prisonniers de guerre de Dieppe, une opération militaire qui a été très mal préparée et qui fut le plus grand fiasco de la dernière guerre.

\* \* \*

[Traduction]

**LES PÊCHES**L'ENQUÊTE PRÉVUE SUR LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE  
L'ALCAN EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, au début de l'année, le ministre des Pêches et des Océans a tenu des audiences dans différentes localités de la Colombie-Britannique pour entendre l'opinion du public sur le projet Kemano II de l'Alcan. Il en est ressorti clairement que les intéressés veulent une enquête publique. Le ministre des Pêches et des Océans (M. DeBané) en a été informé par ses propres collaborateurs.

La semaine dernière, ayant eu l'occasion d'en discuter ensemble, le ministre et moi-même avons reconnu d'un commun accord qu'une enquête publique s'imposait dans le cadre de la loi fédérale sur les enquêtes. Ses collaborateurs m'ont consulté au sujet de la formulation du mandat, de la portée de l'enquête, des coûts, de l'aide à apporter à ceux qui veulent faire connaître leur point de vue, de l'accessibilité à cette aide financière pendant le déroulement de l'enquête et des suites à donner à l'enquête. Et ils ont décidé de consulter le public sur la désignation du président.

Étant donné que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas proposé de moyens raisonnables pour évaluer les avantages, les conséquences et les solutions de rechange à l'approvisionnement en énergie des nouvelles fonderies d'aluminium qui sont fort bien accueillies dans le nord de la province, il incombe au ministre d'annoncer la tenue d'une enquête publique sur le projet hydro-électrique de l'Alcan.